



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240002

**SCEA Domaine BLANCK
Mme BLANCK Valérie
Mme BLANCK Pauline
167 route d'Ottrott
67210 OBERNAI**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 29 février 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Mesdames,

Vous avez adressé le 2 janvier 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres au sein de la SCEA BLANCK sur les communes de Bernardswiller, Heiligenstein, Obernai, Ottrott. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA Vins d'Alsace Robert BLANCK à Obernai.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 janvier 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240002 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 2 mai 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

Florence BALKE

Demande d'autorisation d'exploiter sans apport ni transfert de foncier

| Numéro de dossier | Commune | Demande | Demandeur |
|-------------------|----------------|---|---------------------|
| 67240002 | BERNARDSWILLER | Entrée de Mme BLANCK Valérie et de Mme BLANCK Pauline au sein de la SCEA BLANCK sans apport ni transfert de foncier | SCEA Domaine BLANCK |
| | HEILIGENSTEIN | | |
| | OBERNAI | | |
| | OTTROTT | | |